



Réclamation de plusieurs années de charge

Par **Nico55**, le **12/09/2008 à 18:42**

Bonjour à tous,rrnrnNotre bailleur nous réclame le règlement (en une seule fois) de 3 années de charge (2005, 2006, 2007). En fait, en 4 ans, le bailleur a changé 4 fois et la gestion de notre résidence a laissé clairement à désirer durant toutes ces années. Nous n'avons rien contre le fait de devoir payer des charges, à la limite c'est plutôt normal, mais 3 ans de somme due en une seule fois, cela nous paraît un peu énorme, visiblement plusieurs locataires de la résidence rencontre le même genre de problèmes. Aujourd'hui, nous avons posé la question à notre bailleur (fax, Recommandé avec AR) nous n'obtenons aucune réponse, celui-ci ne répond pas au téléphone malgré nos messages laissés, et nous ne recevons que le montant des loyers ou quelquefois un courrier nous rappelant la somme que nous devons. A qui pouvons nous nous adresser? (très limité financièrement).rnMerci d'avance pour tous vos conseils rt vos réponses et bonne continuation à tous.